



Projet de territoire 2014-2024

Présentation de la stratégie à dix ans du Programme d'action sur la durée du mandat local 2014-2020

CHAPEAU GENERAL :

OSONS LE PAYS DE LANGRES INNOVONS POUR UN TERRITOIRE DURABLE ET SUSCITONS L'ENVIE

ORIENTATION 1 : OSONS NOS ATOUTS LOCAUX	
Objectifs généraux	Plans d'actions
Renforcer l'activité touristique	Mettre en œuvre le schéma de développement touristique à l'échelle des six Communautés de communes (<i>plan d'interprétation du patrimoine, restructuration des Offices de tourisme...</i>)
	Obtenir et mettre en œuvre le Label Pays d'art et d'histoire
Favoriser le développement économique	Mettre en place un programme d'animations culturelles autour de thèmes fédérateurs pour les 6 communautés de communes
	Faire travailler les entreprises ensemble et créer le lien avec les élus et le territoire (<i>GTEC...</i>)
	Travailler à l'émergence de projets d'activités économiques (<i>prospection, reprise d'entreprises...</i>)
	Développer des activités à partir des ressources locales (<i>recyclage, circuits-courts, énergie, ressource en eau, patrimoine bâti, métiers d'art - savoir-faire artisanaux / Pierre-Bois-Osier-Végétal</i>)
Soutenir le développement de l'artisanat et du commerce (<i>ORAC, AMI centre bourg...</i>)	

Objectif général commun aux orientations 1 et 2	Plans d'actions
Travailler à un aménagement durable du territoire	Travailler à un aménagement cohérent du territoire (<i>SCOT, PLUI...</i>)
	Développer des actions de sensibilisation et d'informations à l'environnement (<i>eau, assainissement, éducation à l'environnement ...</i>)



ORIENTATION 2 : MISONN SUR L'ÉQUILIBRE ET LA PROXIMITÉ DE NOS POLES DE VIE	
Objectifs généraux	Plans d'actions
Maintenir et développer les services à la population	Développer le réseau des maisons de services au public
	Améliorer l'offre de soins (<i>MSP, Pôle de santé, Contrat Local de Santé...</i>)
	Développer l'offre de mobilité interne (<i>Transport à la demande, Kiosque de mobilité, Mobilité douce...</i>)
	Organiser les mobilités vers l'extérieur (<i>Ligne 4, liens avec Grand Dijon...</i>)
Développer et dynamiser le tissu associatif (secteurs culturel, sportif, services)	Favoriser la réhabilitation durable de l'habitat (<i>OPAH RU – PIG Habiter mieux...</i>)
	Soutenir les actions innovantes des associations (<i>mutualisation de moyens, coopération...</i>)
	Clarifier les compétences entre Communes et Communautés de communes

ORIENTATION 3 : OUVRONS LE PAYS DE LANGRES VERS L'EXTÉRIEUR	
Objectifs généraux	Plans d'actions
Développer la coopération avec d'autres territoires	Développer une coopération de proximité et créer des synergies avec d'autres territoires de projets (<i>Parc National, Parc Naturel Régional...</i>)
	Créer des liens et des relations avec les pays transfrontaliers autour d'enjeux communs (<i>projets de coopération dans le cadre de la grande Région</i>)
Mener une stratégie de communication	Organiser un service "accueil" (<i>accueil humain, aide à l'installation, marque territoriale, dynamique collaborative...</i>)
	Elaborer et mettre en œuvre une communication territoriale (<i>image du territoire, mutualisation des outils ...</i>)
	Développer les services et les usages numériques

ORIENTATION 4 : FAVORISONS LA COOPERATION ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES	
Objectifs généraux	Plans d'actions
Mettre en place une gouvernance territoriale	Mutualiser les ressources humaines, les compétences entre acteurs publics (<i>compétences...</i>)
	Conduire une démarche d'évaluation en continue des politiques publiques (<i>CDL/CDT...</i>)

Légende : *en vert = exemples d'actions*

==> une ambition, 4 orientations, 8 objectifs généraux, 23 plans d'actions

LEADER : quelle plus-value pour le Projet de territoire 2014-2024 ?

Le fil conducteur de la stratégie LEADER choisi porte sur l'innovation sociétale. Les projets soutenus grâce à LEADER seront ceux qui apporteront une réponse nouvelle à un besoin identifié sur le territoire. Cette solution devra être plus efficace et plus durable que celles qui existaient jusqu'à lors.

Pour animer et mettre en œuvre ce Projet de territoire, le PÉTR peut :

- accompagner à l'émergence de projets auprès de porteurs de projets publics et privés (ingénierie de projet),
- être maître d'ouvrage d'opérations,
- être maître d'ouvrage délégué d'opérations (pour le compte des Communautés de communes),
- apporter une assistance technique en matière d'aménagement (ingénierie d'aménagement),
- accompagner au montage de dossiers (ingénierie financière – soutien aux réponses à des appels à projets, à des manifestations d'intérêt),
- soutenir financièrement un porteur de projet pour son action (octroi d'une subvention à un porteur de projet).

